

DELIBERATION N°2024-70

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 juillet 2024

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 19

OBJET :

TARIFS
PERISCOLAIRES
Rentrée 2024 -
Modification des
tranches de quotients
familiaux

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

- 8 JUIL. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, DUSSOL Roxane, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine

Excusés : MM. CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, LEFRILEUX Yves, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, BELLENGER Jacques, HEU Marie,

Procurations : MM CLEMENT Pierre à MORGE Florian, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, TAULEMESSE Karine à VIGNE Christophe, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, BILANCETTI Yann à DUSSOL Roxane, BELLENGER Jacques à CHAUSSE Stéphane

Absents non excusés : MM. COSSE Marie-Jeanne

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la Maire rappelle que la collectivité a fait le choix de modifier le quotient familial de la tranche 1 pour les tarifs de la restauration scolaire.

Afin de mettre en adéquation l'ensemble des quotients familiaux de la collectivité, Mme la Maire propose au conseil municipal une nouvelle grille pour la rentrée 2024 pour les temps d'accueil périscolaires du matin, du midi et du soir, tel qu'indiqué ci-dessous.

Changement 2024-25

Tranche Quotient familial (QF)		Prix TTC temps accueil de loisirs périscolaire élémentaire et maternel du matin 1 (06h45-08h00) 2024-25	Prix TTC temps accueil de loisirs périscolaire élémentaire du matin 2 (8h-8h20) et maternel du matin 2 (8h-8h25) 2024-25	Prix TTC temps accueil de loisirs périscolaire élémentaire du midi (12h30-13h20) et du soir 1 (16h-17h) et maternel du midi (12h35-13h25) et du soir 1 (16h05-17h) 2024-25	Prix TTC temps accueil de loisirs périscolaire élémentaire et maternel du soir 2 (17h-18h30) 2024-25
Tranche 1:	de 0 à 1000 €	1,00€	0,20€	0,05€	1,20€
Tranche 2:	de 1001 à 1200 €	1,05€	0,25€	0,10€	1,30€
Tranche 3:	de 1201 à 1500 €	1,10€	0,30€	0,15€	1,40€
Tranche 4:	de 1501 € et plus	1,15€	0,35€	0,20€	1,50€
Tarifs extérieurs (pour résidents communes avec et sans école)		Idem que Villeneuvois.e	Idem que Villeneuvois.e	Idem que Villeneuvois.e	Idem que Villeneuvois.e

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE la modification des quotients familiaux des tarifs périscolaires pour le groupe scolaire primaire public Claude Pradal pour l'année scolaire 2024/2025 tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 3 juillet 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

